



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu le vendredi 28 Juin 2013 à 10 Heures à l'Hôtel ACROPOLE, les berges du lac - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, contrôle et approbation des actes de gestion, approbation des comptes de la Société et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus aux administrateurs.**
- **Affectation du résultat de l'exercice.**
- **Conventions réglementées.**
- **Renouvellement du mandat des administrateurs.**
- **Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs.**
- **Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.**
- **Fixation des jetons de présence.**

Les documents relatifs à ladite assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais réglementaires.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2013

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à.....

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012 s'élevant à 1.503.788,804 Dinars de la manière suivante :

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 1.503.788,804 Dinars |
| au compte "report à nouveau" | 1.503.788,804 Dinars |
| qui s'élève ainsi à la somme de | -2.188.559,200 Dinars |

Cette résolution est approuvée à.....

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes consolidés à la date 31/12/2012 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du conseil d'administration inclut le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution est approuvée à.....

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'art 200 du CSC, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est approuvée à.....

Cinquième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 à la somme de six mille (6.000) Dinars bruts.

Cette résolution est approuvée à.....

Sixième résolution

L'assemblée générale, constatant que les mandats des membres du conseil d'administration sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution est approuvée à.....

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur en qualité de nouveau membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution est approuvée à.....

Huitième résolution

Le mandat de la société FMBZ - KPMG Tunisie Commissaire aux Comptes étant arrivé à expiration, l'assemblée décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution est approuvée à.....